

Tel que convenu, voici quelques éléments de réponse à vos questions sur le projet de la route 131 (élargissement entre Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois, contournement de St-Félix-de-Valois).

1. DQ3, question 1 : Nous avons déjà répondu (particulièrement Jean-Pierre Barabé), lors des audiences en mai, à la question sur les responsabilités techniques et financières en cas de contamination de l'aquifère.
2. DQ3, question 2 : Oui, tel qu'indiqué dans la cartographie jointe à l'étude d'impact, la portion à réaménager du rang Saint-Martin serait imperméabilisée.
3. DQ3, question 3 : Oui, le projet d'élargissement ferait l'objet de l'approche de planification intégrée, selon la Politique sur le bruit routier. Donc, les critères prévus dans l'approche corrective ne s'appliquent pas. À la page 6-121 de l'étude d'impact, on traite de l'importance des impacts résiduels sur l'ambiance sonore.

**Direction des Laurentides-Lanaudière**

**Lucie Tanguay**

A.r.p.s.é. (agronome)  
Aménagement du territoire

Transports  
Québec 

222, rue Saint-Georges, 2<sup>e</sup> étage,  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9  
Lucie.Tanguay@mtq.gouv.qc.ca  
Téléphone : 450 569-7414, poste 4100  
Télécopieur : 450 569-3072